

ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE PRESTATIONS DE VEILLE MEDIA ET DE RELATIONS PRESSE

N° 2023-75

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2,

Vu l'article L712-2 du Code de l'éducation ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le guide des règles d'achat applicables à l'Université Lumière Lyon 2 approuvé par délibération du Conseil d'administration (n° 2022-47) du 1^{er} juillet 2022 ;

Vu la délibération n° 2022-15 du 14 mars 2022 portant délégation de pouvoir du Conseil d'administration à la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé le 06 décembre 2022 au Bulletin officiel des annonces de marchés publics (annonce BOAMP n° 22-160633) ;

Vu le règlement de la consultation enregistré par les services de l'Université Lumière Lyon 2 sous la référence « FCS22074-FCS22075-FCS22076 | Prestations de veille média et relations presse » ;

Vu le rapport d'analyse des candidatures et des offres ;

Vu les registres des dépôts du profil acheteur PLACE (plateforme des achats de l'Etat) ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire, au regard des consommations récurrentes identifiées sur ce segment d'achat, de conclure un contrat.

DECISION

Article 1^{er}

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 décide, en qualité de représentante de l'acheteur, d'attribuer le lot n°1 « Fourniture d'un service de veille média pour la Direction de la communication de l'université Lumière Lyon 2 » pour un montant de 7500,00 euros HT max/an, à l'entreprise :

CISION
8-10 avenue du Stade de France
93200 Saint-Denis
Tél. : 01 49 25 70 00 / 01 49 25 71 51
marchespublics@cision.com
N° SIRET: 582 062 824 00062

Article 2

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 décide, en qualité de représentante de l'acheteur, d'attribuer le lot n° 2 « Mise à disposition d'un logiciel de gestion des relations presse pour la Direction de la communication de l'université Lumière Lyon 2 » pour un montant global et forfaitaire de 3000,00 euros HT, à l'entreprise :

CISION
8-10 avenue du Stade de France
93200 Saint-Denis
Tél. : 01 49 25 70 00 / 01 49 25 71 51
marchespublics@cision.com
N° SIRET: 582 062 824 00062

Article 3

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 décide, en qualité de représentante de l'acheteur, d'attribuer le lot n° 3 « Fourniture d'un service de veille média pour les Presses universitaires de Lyon » pour un montant de 3400,00 euros HT max/an, à l'entreprise :

CISION
8-10 avenue du Stade de France
93200 Saint-Denis
Tél. : 01 49 25 70 00 / 01 49 25 71 51
marchespublics@cision.com
N° SIRET: 582 062 824 00062

Article 4

La Directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le

Voies et délais de recours :

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux ou hiérarchique ».